



Le 19 avril 2024

**Tout notre soutien au camarade de l'UD du Nord,
Jean Paul DELESCAUT !
Non au jugement liberticide !
Non à la répression du droit d'expression syndicale !**

La CGT du groupe Stellantis et leurs militants réunis ce 19 Avril tiennent à dénoncer et protester contre un jugement honteux envers un de nos militant.

Jean Paul DELESCAUT secrétaire de l'UD CGT du nord a été condamné à un an de prison avec sursis et 5000 € d'amende pour soi-disant apologie du terrorisme suite à la rédaction d'un tract exigeant la fin de l'occupation et la paix en Palestine.

Derrière ce jugement liberticide, il y a la volonté d'un préfet aux ordres du gouvernement pour interdire aux militants toute analyse géopolitique d'un conflit qui dure depuis des décennies.

Il y a la volonté de museler ceux qui dénoncent le massacre de 30000 palestiniens à Gaza et qui refuse l'union sacrée derrière les pays impérialistes et leurs marches à la guerre que ce soit au Moyen Orient, en Ukraine ou dans le reste du monde.

Cette procédure inacceptable s'inscrit également dans la vague de répression syndicale criminalisant notamment la CGT dont plus de 1000 militantes et militants font l'objet de poursuites par les tribunaux.

Nous ne laisserons pas faire cette dérive autoritaire et liberticide.

JAMART Fabrice
Délégué syndical central
CGT STELLANTIS

THERY Franck
Délégué syndical suppléant
CGT STELLANTIS